



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DU BRÉSIL

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE BRASILIA

Semaine du 1^{er} au 8 juin 2023

Résumé :

- **La Chambre des députés dévoile les premiers contours de la très attendue réforme fiscale.**

Le groupe de travail de la Chambre des députés dédié à la réforme fiscale a dévoilé cette semaine un rapport préliminaire présentant les contours du projet de réforme. Celle-ci entend améliorer le climat des affaires en simplifiant les taxes indirectes sur la production et la consommation, remplacées par une taxe sur la valeur ajoutée. Les principes du texte sont les suivants : TVA duale (permettant aux États fédérés et municipalités de conserver leurs prérogatives fiscales), neutralité fiscale, régimes spéciaux pour certains secteurs, taux supérieurs pour décourager la consommation de produits jugés nocifs pour la santé et l'environnement, cashback pour les ménages les plus modestes.

- **L'inflation s'établit à +3,94% en mai, le plus bas niveau depuis octobre 2020.**

La dynamique de désinflation observée au cours des mois précédents se confirme. Les projections des opérateurs de marché situent désormais l'inflation pour 2023 autour de 5,7% (contre 6% il y a un mois). Ce processus de désinflation apparaît également dans la lecture de l'indicateur d'inflation sous-jacente (6,7% g.a contre encore 8,4% il y a trois mois) et de la forte baisse de l'indice des prix IGP-M (qui prend aussi en compte les prix des matières premières utilisées dans la production agricole, industrielle et la construction civile).

- **Les banques brésiliennes adoptent un protocole pour lutter contre la déforestation dans la filière bovine.**

Dans une démarche d'auto-régulation, les banques ont à travers leur fédération (Febraban) élaboré un protocole pour lutter contre la déforestation. A partir de décembre 2025, elles n'accorderont plus de prêts aux installations frigorifiques et abattoirs incapables de prouver que leur bétail ne provient pas de zones déforestées.

- **Évolution des marchés du 1^{er} au 7 juin 2023.**
- **Graphiques de la semaine : mix électrique et énergétique du Brésil.**

LE CHIFFRE À RETENIR

91,4%

C'est la part de l'énergie électrique générée d'origine renouvelable de janvier à avril 2023. Les données de l'Opérateur national du système électrique (ONS) mettent en avant la part de l'hydroélectricité (77,2%), devant l'éolien (11,5%) et le solaire (2,7%).

La Chambre des députés dévoile les premiers contours de la très attendue réforme fiscale.

Le groupe de travail de la Chambre des députés dédié à la réforme fiscale (*Reforma tributaria*) a dévoilé cette semaine un [rapport préliminaire présentant les contours de la réforme](#). Ce texte servira de base à la rédaction de la Proposition d'amendement constitutionnel (PEC) qui sera soumise au vote du Congrès. Le gouvernement espère que le texte final sera présenté à la Chambre des députés en juin prochain pour un vote début juillet. Ensuite, si la PEC obtient une majorité absolue de 308 votes sur 513 députés, se tiendra le vote au Sénat prévu pour cet hiver austral. **La réforme fiscale entend notamment simplifier les taxes indirectes sur la production et la consommation en créant une taxe sur la valeur ajoutée.** L'objectif est de dynamiser la croissance en améliorant le climat des affaires.

Les grands principes du texte sont basés sur les deux projets de loi déjà en cours d'analyse au Congrès, tous les deux présentés en 2019 sous les appellations PEC-45 et PEC-110. Même s'il reste de nombreux points en suspens, ce rapport synthétise l'avancée des négociations, en dégageant les lignes directrices de la réforme et les principaux consensus. **Les lignes directrices du texte sont les suivantes :**

i. **TVA : Création d'une taxe sur la valeur ajoutée, inexistante au Brésil, en remplacement de 5 taxes actuelles. Cette taxe serait prélevée sur la consommation (local où le bien ou le service est consommé) au lieu du système actuel qui taxe surtout la production (donc dans le local de production).** La proposition prévoit d'unifier trois taxes fédérales (PIS, COFINS, IPI), une taxe des États fédérés (ICMS) et une taxe municipale (ISS). A la place, il serait créé une taxe sur la valeur ajoutée, qui s'appellerait

IBS (impôt sur les biens et les services). Cette simplification du système fiscal brésilien, unanimement décrit aujourd'hui comme très complexe, devrait permettre de réduire le « coût Brésil »¹. Alors que dans le système actuel, les impôts peuvent être cumulatifs – en raison des différentes législations au niveau fédéral, des États fédérés, et des municipalités – le nouveau système serait commun à l'ensemble du pays.

- ii. **TVA duale : Une partie du taux serait du ressort du gouvernement fédéral, et l'autre des États et municipalités². Au lieu d'une taxe unique sur les biens et services, l'Union prélèvera une partie de la taxe, qui correspondrait aux taxes fédérales actuelles (PIS, COFINS, IPI), et les États fédérés et les municipalités prélèveront l'autre partie de la taxe, équivalente aux deux autres taxes actuelles (ICMS et ISS).** Ce système complexifie la réforme, contrairement à ce que souhaitait le gouvernement. Mais il serait indispensable pour obtenir le soutien de plusieurs États fédérés. De plus, il permettrait de maintenir l'autonomie fiscale de ces deux niveaux infranationaux.
- iii. **Neutralité fiscale : La réforme prévoit un effet neutre sur la pression fiscale sur la consommation et la production de biens et services, avec pour objectif de la maintenir à 13,5 % du PIB.** Le rapporteur du groupe de travail a par ailleurs jugé ce niveau trop élevé, tout en annonçant qu'il était actuellement impossible de le modifier. Bien qu'aucun taux standard n'ait encore été officiellement annoncé, il devrait vraisemblablement se situer autour de 25%.
- iv. **Taux standard et spéciaux : Diverses exceptions au régime général devraient exister en particulier pour les secteurs des**

¹ Le « coût Brésil » est communément défini comme un ensemble de facteurs socio-économiques propres au Brésil qui provoquent des distorsions et inefficacités structurelles dans les systèmes productifs brésiliens. Il englobe de nombreux obstacles pesant sur l'activité économique des entreprises (fiscalité, droit du travail, environnement juridique et réglementaire, niveau de compétence de la main d'oeuvre, etc.). Pour en savoir plus, voir [brèves du 25 mai 2023](#).

² Les grandes municipalités craignent une perte de revenus et d'une partie de leurs compétences. Les États sont également inquiets, puisque la taxe sera prélevée sur le lieu de consommation et non plus sur le lieu de production comme c'est le cas actuellement. Les États ne pourront plus non plus accorder d'incitations fiscales aux entreprises pour attirer les investissements dans leur région (une pratique connue sous le nom de "guerre fiscale").

services - qui seraient plus pénalisés par la réforme et qui représentent près de 70% du PIB brésilien. Certains secteurs seront ainsi soumis à des taux spéciaux, réduits par rapport au taux standard. Bien que ces secteurs ne soient pas encore précisément définis, ils pourraient inclure la santé, l'éducation, les transports publics, l'aviation régionale et l'agro-industrie.

- v. **Taux sélectif : Des taux supérieurs au taux standard seront créés pour décourager la consommation de biens et de services jugés nocifs** pour la santé et l'environnement.
- vi. **Régimes spéciaux : Le texte mentionne également d'éventuels régimes spéciaux pour les services financiers, l'assurance, les coopératives, l'immobilier, les carburants et les lubrifiants** pour éviter l'accumulation d'impôts et la fraude fiscale. Un traitement différencié a également été garanti pour la Zone Franche de Manaus (ZFM).
- vii. **Cashback : La réforme prévoit un système de remboursement de la taxe (dit *cashback*) pour les ménages aux revenus les plus faibles.** L'objectif est de rendre l'impôt, qui sera basé uniquement sur la consommation, plus équitable. De plus, une taxation moindre du panier de produits alimentaires de base (dit *cesta básica*) est également prévue.
- viii. **IPVA : L'actuelle Taxe sur la propriété des véhicules à moteur, prélevé annuellement aux propriétaires de véhicules automobiles, serait étendue** aux bateaux à moteur et aux jets privés. Cette taxe deviendrait également progressive en fonction de l'impact environnemental du véhicule.
- ix. **Fonds de développement régional : Un fonds régional sera financé principalement par des fonds fédéraux** et aura pour objectif principal « la réduction des inégalités régionales et la stimulation du développement et de la création d'emplois et de revenus ». Le texte propose que les ressources de ce fonds soient exclues du nouveau cadre budgétaire du pays. Les Etats demandent une compensation de 100 Mds BRL (19 Mds EUR) par an jusqu'en 2032

financée par des ressources fédérales via le Fonds de développement régional.

La nécessité de cette réforme fait l'objet d'un consensus politique. Discuté depuis près de 30 ans, ce sujet était déjà à l'ordre du jour des réformes sous l'administration Bolsonaro, qui n'a pas réussi à l'adopter, principalement en raison d'un manque de soutien de la part des secteurs des services. Pour faciliter l'approbation de cette réforme, elle sera marquée par une longue période de transition prévue, qui sera discutée plus en profondeur avec le rapporteur pour l'élaboration de la PEC.

Un deuxième volet de la réforme fiscale est prévu pour le second semestre 2023 ou pour 2024. Il se concentrera sur les impôts directs. Les contours de cette réforme ne sont pas encore connus, mais il semble y avoir un consensus sur la création d'une taxe sur les dividendes (actuellement inexistante au Brésil) compensée au niveau global par une réduction de l'impôt sur les sociétés, d'une part, et sur l'introduction d'une plus grande progressivité dans l'imposition des revenus des ménages, d'autre part.

L'inflation s'établit à +3,94% en mai, le plus bas niveau depuis octobre 2020.

Le taux d'inflation s'établit désormais à 3,94% en glissement annuel, en baisse par rapport à mars (4,18%), maintenant la dynamique observée au cours des mois précédents. Le chiffre sur 12 mois est ainsi, pour la troisième fois consécutive depuis février 2021, dans l'intervalle de tolérance d'inflation de la Banque centrale du Brésil (BCB) autour de la cible fixée à 3,25% (+/- 1,5%). **En variation mensuelle, l'indice national large des prix à la consommation (IPCA), a atteint +0,23% au mois d'avril 2023** (contre +0,61% en mars 2023 et +0,71% en avril 2022). Ce résultat est inférieur aux prévisions des marchés, qui tablaient sur une hausse de 0,33% du niveau général des prix par rapport au mois précédent et de 4,05% en glissement annuel. En 2023, l'augmentation cumulée de l'indice des prix à la consommation est de 2,95%.

Cette baisse de l'inflation en termes annuels reste expliquée en partie par un effet de base, car le point de comparaison pour calculer l'inflation sur

12 mois se situe désormais en mai 2022, période où les prix s'étaient fortement accélérés dans le sillage du début de la guerre en Ukraine. De plus, l'indice d'inflation bénéficie toujours d'une partie des baisses des taxes sur les carburants, appliquée depuis juillet 2022 (notamment le plafonnement de l'ICMS). Cet effet de base devrait néanmoins se dissiper dans les prochains mois.

Les projections des opérateurs de marché situent désormais l'inflation pour 2023 autour de 5,7%, en légère baisse (prévisions à 6% il y a un mois). Cela peut s'expliquer par différents éléments qui, s'ils se poursuivent, pourraient de nouveau être des facteurs baissiers : l'appréciation du réal face au dollar, une perception moindre du risque au Brésil en lien avec la réduction des risques budgétaires provoquée par l'avancement de la réforme des règles budgétaires, ou encore le changement de la politique de prix de Petrobras menant à une baisse des prix des carburants.

Une décélération graduelle est prévue pour 2024, qui permettrait à l'inflation de revenir dans la cible de la Banque centrale (3% ; +/- 1,5%) en milieu d'année prochaine. Pour lutter contre l'inflation, la BCB mène une politique monétaire très restrictive, avec des taux nominaux à 13,75% et des taux réels parmi les plus élevés au monde, autour de 8%. Cette politique est vivement critiquée par le gouvernement.

Sur le mois de mai par rapport au mois d'avril, la hausse des prix s'explique principalement comme le mois passé par la hausse des prix du secteur de la santé (+0,93%), qui contribue à hauteur de 0,12 p.p. Les produits pharmaceutiques (+0,89%) connaissent toujours une augmentation de leurs prix, en raison du réajustement autorisé de +5,60% des prix des médicaments au 31 mars 2023. Le groupe lié au logement, avec une augmentation de 0,67%, a contribué à la hausse sous l'influence des prix de l'eau, du traitement des eaux usées et de l'électricité, qui ont enregistré des ajustements dans certaines capitales. A contrario, **l'alimentation des ménages est passée d'une hausse de 0,73% le mois précédent à une stabilité en mai.** On relève en particulier une baisse des prix des fruits (-3,48%), de l'huile de soja (-7,11%) et des viandes (-0,74%). Le secteur est resté stable notamment du fait de l'inflation des tomates (+6,65%) et du lait de longue conservation (+2,37%), confrontés à une offre plus faible. **Les prix du groupe des transports ont reculé de -0,57% (contribuant pour**

-0,12 p.p à la variation mensuelle de l'indice), grâce notamment à la baisse du prix des carburants (-1,82%). Celle-ci, liée à la révision par Petrobras de sa politique de prix, devrait cependant être compensée par une augmentation attendue en juin (changement de calcul de l'impôt ICMS prélevé par les Etats sur l'essence) et juillet (fin des exemptions d'impôt des taxes fédérales sur l'essence et l'éthanol).

Ce processus de désinflation apparaît également dans la lecture de l'indicateur d'inflation sous-jacente (6,7% g.a contre encore 8,4% il y a trois mois) et de l'indice des prix IGP-M. Ce dernier, qui prend en compte non seulement la variation des prix des biens et services, mais aussi celle des matières premières utilisées dans la production agricole, industrielle et de construction civile, a enregistré une baisse de -1,84% en mai. Ce résultat, en dessous des attentes du marché (-1,78%), accentue la baisse de -0,95% enregistrée le mois précédent. Malgré l'accélération de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice national de la construction civile (INCC), le commerce de gros des produits agricoles et de l'élevage ainsi que des produits industriels continue d'afficher une baisse des prix, en raison de la baisse des prix des céréales (poussée par une récolte record), du minerai de fer et du diesel. Sur 12 mois, l'indice est en baisse de -4,47 %, et devrait terminer l'année autour de -1,7 %.

Les banques brésiliennes adoptent un protocole pour lutter contre la déforestation dans la filière bovine.

Les banques brésiliennes, à travers leur fédération (Febraban), ont élaboré un protocole qui interdit l'octroi de crédit aux établissements de conditionnement et traitement de viande contribuant à la déforestation. Cette décision, rendue public le 30 mai 2023, fait partie du nouveau règlement pour la filière bovine approuvé par le Conseil d'autorégulation de la Febraban en mars dernier. C'est la 1^{ère} fois qu'un tel protocole détaillé pour un secteur spécifique est établi. Ces règles entendent compléter la régulation de la Banque centrale du Brésil (BCB), qui a ces dernières années instauré diverses mesures dans le domaine de la finance durable, en approfondissant la régulation du système financier dans ce domaine. Depuis 2014, le système d'autorégulation bancaire comprend en effet

des règles visant la gestion générale des risques socio-environnementaux. La Febraban avait ainsi déjà établi des règles pour l'octroi de crédits ruraux avec des critères pour prévenir la déforestation.

Ainsi, les banques n'accorderont plus de prêts aux installations frigorifiques et abattoirs incapables de prouver que leur bétail ne provient pas de zones déforestées. Les banques signataires devront demander aux établissements de mettre en place un « système de traçabilité et de surveillance »³, permettant de vérifier que l'origine du bétail dans leur chaîne de production n'est pas associée à la déforestation illégale auprès de leurs fournisseurs directs et indirects. Ces règles, s'appliquant aux propriétés de plus de 100 hectares, entreront en application en décembre 2025.

Les institutions financières qui adhèrent à ce système d'autorégulation s'engagent à respecter ces normes de conduite. Elles seront périodiquement surveillées et pourront faire l'objet de sanctions en cas de non-respect, qui peuvent inclure la mise en place d'un plan d'ajustement de conduite, le paiement d'amendes, ainsi que la suspension voire l'exclusion de la participation au système. Pour

l'instant, 21 institutions financières, dont les cinq plus grandes banques du pays (Itau-Unibanco, Banco do Brasil, Bradesco, Santander et Caixa), ont adhéré au protocole de la Febraban.

D'après le réseau collaboratif MapBiomas, l'élevage de bétail est la principale activité associée à la déforestation au Brésil - à 95% illégale. Ainsi, 45% des émissions de gaz à effet de serre du pays seraient liés aux changements d'affectation des sols. **L'adoption de ce protocole est en phase avec la volonté du gouvernement de lutter contre la déforestation.** Le Président Lula et la ministre de l'Environnement Marina Silva ont présenté, le 5 juin, les nouveaux objectifs du Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie (PPCDam). Créé en 2004, le PPCDam a pour principal objectif de réduire à zéro la déforestation dans la région d'ici à 2030.

Evolution des marchés du 1^{er} au 7 juin 2023.

Indicateurs*	Variation sur la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	+5,6%	+5,1%	115 341
Risque-pays (EMBI+ Br)	-5pt	-17pt	239
Taux de change R\$/USD	-2,2%	-6,9%	4,92
Taux de change R\$/€	-2,8%	-6,6%	5,26

* Données du mercredi à 12h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

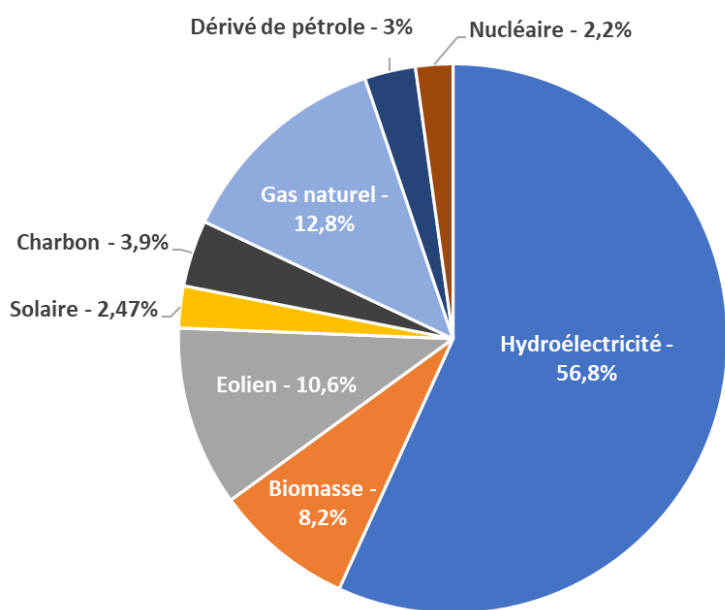
³ Ce système devrait inclure des informations telles que :

- (i) les embargos sur la déforestation illégale décidés par l'Institut brésilien de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables (Ibama) et/ou les organes étatiques compétents ;
- (ii) les chevauchements avec les polygones de déforestation identifiés par le système satellitaire PRODES de l'Institut National de la Recherche Spatiale (INPE) -postérieurs au 01/08/2008 pour les fournisseurs directs, et au 01/08/2019 pour les fournisseurs indirects- ;
- (iii) les autorisations de suppression de la végétation en cas de déforestation identifiée ;

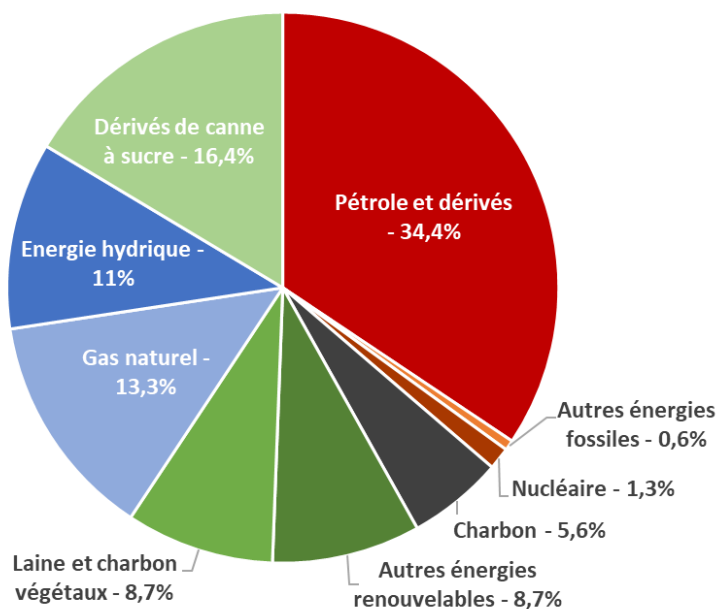
- (iv) les superpositions avec des unités de conservation et/ou réserves autochtones homologuées avant l'acquisition des bovins ;
- (v) le Registre environnemental rural (CAR) des propriétés dont proviennent les bovins ;
- (vi) la vérification de l'inscription au registre des employeurs ayant soumis des travailleurs à des conditions analogues à l'esclavage ;
- (vii) la tenue d'un registre des informations relatives à l'acquisition des bovins ;
- (viii) « des caractéristiques suffisantes pour garantir l'intégrité des données et leur vérification par une entité indépendante ».

Graphique de la semaine : mix électrique et énergétique du Brésil.

Mix électrique (2021)



Mix énergétique (2021)



Source : rapport BEN du Ministère des Mines et de l'Énergie, SER Brasilia.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international